



COMMUNE  
DE

**Saint-Christophe-du-Ligneron**

85670

## COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,  
**Lundi 5 Février 2018 à 20 h 30.**

**Étaient présents** : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Carine MIGNÉ, Nadia RABREAU, Olivier ABILLARD, Mathilde BRIAND, Auguste GUILLET, Patrick CHANSON, Maryse COUGNAUD, Florent JOURDAN, Michelle REGEASE, Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ, Malik RABIA.

**Absents et excusés** : M. Michel QUAIREAU (pouvoir à Thierry RICARDEAU), M. Jacques RIGALLEAU (pouvoir à Jean-Claude BIRON), Mme Isabelle AVERTY.

**Absents** : Mme Marie-Ange FOUQUET, M. Sébastien SEGRET, M. Jean-Christophe RAGUET.

**Secrétaire de séance** : M. Patrick CHANSON.

Le compte-rendu de la réunion du 15 Janvier 2018 est approuvé.

---

Monsieur Malik RABIA souhaite revenir sur deux points évoqués lors du dernier conseil municipal :

- Concernant les propos de Monsieur le Maire sur la saisie de la CADA, Monsieur Malik RABIA ne regrette pas et assume le fait d'avoir saisi la CADA suite à la non-transmission de documents demandés par Monsieur Henri de la ROCHE ST ANDRÉ à la Commune.
- Concernant la Station d'Épuration, Monsieur Malik RABIA veut bien aider la Commune dans ses négociations quant aux signatures des conventions de servitudes pour le passage de canalisations, cependant il s'étonne que lesdites conventions aient déjà été distribuées aux propriétaires. Monsieur Jean-Claude BIRON précise qu'effectivement ces conventions ont été données à certains propriétaires, mais pas tous, même si toutes les personnes concernées ont été mise au courant du dossier, il y a de cela plusieurs mois déjà et que cela n'empêchait pas l'aide que Monsieur RABIA peut apporter. Monsieur BIRON explique qu'il en a distribué 2 le jour même. Monsieur le Maire invite une nouvelle fois Monsieur Malik RABIA à prendre attache avec Monsieur Jean-Claude BIRON.

Alors que le compte rendu a pourtant été approuvé à l'unanimité quelques minutes auparavant, sur ces deux points, Monsieur le Maire repose la question à Monsieur Malik RABIA, pour lever toute ambiguïté, de savoir si ce compte rendu du 15 janvier est bien fidèle. Celui-ci est à nouveau confirmé.

---

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité, l'ajout des points suivants** :

- Assainissement Collectif – Contrat de Gérance – Choix de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage,
- TAP – Devis AFOCAL – ½ journée de lutte contre les discriminations,
- Pôle Scolaire – Avenant n°1 au marché de BODIN TP – Lot n°1 VRD,
- Survol d'un drone – Plainte de Monsieur Henri de la ROCHE ST ANDRÉ.

## ↳ 1 – CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

### ➤ 1-1 Service à la personne – Portage de repas

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du fonctionnement du « portage de repas » sur la commune. Les repas sont élaborés à l'EHPAD et distribués par un particulier, Monsieur Guy LOISEAU, à une quinzaine de bénéficiaires, dont environ la moitié sur notre commune, l'autre sur Touvois.

Ce service ne peut plus fonctionner ainsi en raison de la vétusté du matériel appartenant à l'EHPAD et le manque de place pour la préparation des repas, en plus d'une réglementation sanitaire de plus en plus stricte. Après l'arrêt de préparation des repas aux Loustics, l'EHPAD va pouvoir se concentrer sur sa propre activité, celle de servir les résidents.

Challans Gois Communauté a la compétence de ce service depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Dès lors que ce service « semi-public » ne peut plus s'exercer, la volonté du CCAS est de poursuivre ce service auprès de la population ligneronnaise et la continuité avec le service communautaire est une solution à proposer aux bénéficiaires actuels. Le seul inconvénient perçu est que les repas ne seront plus distribués chauds.

Monsieur le Maire précise que, compte tenu de la qualité actuelle du service (préparation et distribution des repas), il n'y avait jusqu'alors pas d'urgence à déployer ce service communautaire.

Le 25 janvier dernier, l'équipe du service de « portage de repas » de Challans Gois Communauté s'est réunie avec Monsieur Guy LOISEAU (porteur des repas) et l'EHPAD, Madame la Directrice Hélène CHIRON et Monsieur Mickael JOBARD, cuisinier et Monsieur le Président du CCAS, Thierry RICHARDEAU et Madame Sylvia GUIHOT, Vice Présidente, afin de proposer une continuité de ce service et de prévenir de ce changement les personnes concernées. Une étude au cas par cas a été faite afin de prendre en considération la situation de chaque foyer actuellement utilisateur du service de portage de repas à domicile. C'est pourquoi les livreurs prendront le temps, mi-février, d'aller chez chaque personne afin leur expliquer le réchauffage de repas et également de les rassurer sur ce nouveau mode d'organisation.

Monsieur Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ demande à Monsieur le Maire combien coûte à la Commune le service de portage de repas ?

Monsieur le Maire rappelle que ce service n'est pas géré par la Commune. C'est l'EHPAD, sous gestion du CCAS, qui vend cette prestation pour 8 € et le porteur de repas qui facture 2 € pour chaque livraison. Aujourd'hui une personne paye donc 10 € le portage de repas. Avec Challans Gois Communauté, ce service sera moins cher puisqu'il est actuellement facturé 8,80 € / repas tout compris.

Monsieur Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ demande comment Monsieur Guy LOISEAU facture sa prestation ?

Madame Sylvia GUIHOT l'informe que les personnes utilisatrices de ce service reçoivent chaque fin de mois une facture avec le nombre de repas livrés. Ils payent directement Monsieur Guy LOISEAU.

Madame Sylvia GUIHOT précise que les inquiétudes qui résultent de ce changement sont légitimes, c'est pourquoi la Commune prend le temps de faire cette transition ainsi que d'expliquer la situation existante et future. Le démarrage de cette prestation communautaire est prévu à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018. Chacun peut l'utiliser ou non, d'autres prestataires privés existant sur le marché. Le portage de repas est par ailleurs fait tous les jours dont 2 passages le samedi.

Monsieur le Maire précise que ce service a une dimension sociale importante. Cela va au-delà du simple service de repas grâce au savoir-faire des porteurs de repas, avec lesquels pour certaines personnes, ils constituent le seul contact de la journée.

## ↳ 2 – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### ➤ 2-1 Conseil Départemental de la Vendée – Convention pour l'entretien du giratoire de la Neuville

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer le **projet de convention qui définit les modalités d'entretien des aménagements paysagers du carrefour giratoire de la Neuville présentée par le Conseil Départemental de la Vendée.**

Monsieur Jean-Claude BIRON rappelle que cet aménagement paysager a été conçu en concertation avec la Commune (élus et personnel) et sera réalisé par le Département. Il a pour objectif d'évoquer l'identité de la commune, son paysage et le Ligneron. Un espace « sécurité » est prévu pour faciliter l'intervention des agents techniques.

Le Conseil Départemental assurera l'entretien les 2 premières années avant de le confier à la Commune.

### ➤ 2-2 Vendée Eau – Facturation eau potable et assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle la **délibération n°12-06-2016 en date du 6 Juin 2016** portant approbation de la convention entre Vendée Eau et STGS son délégataire pour l'exploitation de la distribution de l'eau potable sur la Commune de St Christophe du Ligneron, et d'autre part, la Commune de St Christophe du Ligneron pour l'exploitation de l'assainissement collectif, pour définir les conditions générales des prestations de gestion des usagers, de facturation et de recouvrement de la redevance assainissement collectif. Cette convention ayant pris fin le 31 Décembre 2017, date d'échéance du contrat de gérance passé avec la SAUR concernant l'assainissement collectif, il est nécessaire de prolonger cette convention jusqu'au 31 Mai 2018, date à laquelle un nouveau délégataire assainissement collectif sera désigné.

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention entre Vendée Eau et STGS son délégataire pour l'exploitation de la distribution de l'eau potable sur la Commune de St Christophe du Ligneron, et d'autre part, la Commune de St Christophe du Ligneron pour l'exploitation de l'assainissement collectif, pour définir les conditions générales des prestations de gestion des usagers, de facturation et de recouvrement de la redevance assainissement collectif. Cet avenant prendra fin au 31 Mai 2018.**

### ➤ 2-3 ZAC Multi-Sites Secteur Centre – Marché « Travaux d'aménagement du Secteur Centre » - Choix de l'entreprise

Vu le **rapport d'analyse des offres adressé par Vendée Expansion de la Roche-Sur-Yon**, le Conseil Municipal **accepte l'offre de l'entreprise BODIN TP de Challans**, arrivée première au regard des critères d'évaluation (50% prix des prestations – 50% modalités et valeurs techniques), pour un montant **total de travaux après négociations de 326 952,77 € HT**, pour un **marché estimé à 335 400,00 € HT**.  
Résultat du vote à main levée : 17 votants, 15 pour, 2 contre.

### ➤ 2-4 Assainissement Collectif – Contrat de Gérance – Choix de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

Dans le cadre du renouvellement du contrat de gérance – assainissement collectif qui prendra fin le 30 avril 2018, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité de lancer une consultation « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre la mieux-disante** afin de se faire assister dans le montage du dossier de marché.

Monsieur le Maire précise que cette étude est estimée inférieure à 10 000 € HT.

## ↳ 3 – ECONOMIE ET FINANCES

### ➤ 3-1 Vendée Habitat – Garantie d'emprunt pour le financement de la construction de 2 logements au lotissement « Docteur Bréchoteau »

Dans le cadre de la construction de 2 logements au lotissement Communal « Docteur Bréchoteau », conformément à l'article R. 431-59 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité que la Commune supporte à hauteur de 30% la garantie de l'emprunt contracté par Vendée Habitat auprès de la Caisse des Dépôts, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :**

Type de Prêt : Prêt locatif à Usage Social

Montant : 220 000,00 euros  
Durée : 40 ans  
Taux : Taux du livret A + 60 pdb  
Périodicité : Annuelle

➤ **3-2 Décision budgétaire – autorisation de paiements anticipés**

Après avoir rappelé les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui disposent que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence de l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* », le Conseil Municipal accepte à **l'unanimité d'ouvrir les crédits suivants pour l'année 2018** :

Ouverture des crédits – Budget Principal 2018 – dépenses d'investissement

**Soit ¼ des dépenses du Budget Principal 2017 – dépenses d'investissement : 997 839,91 €**

Ouverture des crédits – Budget Assainissement 2018 – dépenses d'investissement

**Soit ¼ des dépenses du Budget Assainissement 2017 – dépenses d'investissement : 413 543,25 €**

Ouverture des crédits – Budget ZAC Multi-Sites 2018 – dépenses d'investissement : 1 835 271,00 €

**Soit ¼ des dépenses du Budget ZAC Multi-Sites 2017 – dépenses d'investissement : 456 317,75 €**

---

↳ **4 - ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

➤ **4-1 Rentrée Scolaire 2018/2019 – Validation des horaires de l'Ecole Publique « Arc-en-Ciel »**

Madame Emilie BOCQUIER rappelle à l'Assemblée que le choix des nouveaux horaires de cours s'est orienté et réfléchi principalement au regard de la volonté de sécuriser le parking des écoles qui va recevoir à partir de novembre 2018 plus de 300 enfants chaque matin et chaque soir. Madame Emilie BOCQUIER retrace par la suite les étapes qui ont permis de déterminer les nouveaux horaires de l'école publique pour la rentrée scolaire 2018/2019 :

- Lundi 22 Janvier 2018

Rencontre entre les directeurs des deux écoles, la Présidente et la Secrétaire du Comité de Cantine et la Municipalité avec pour toile de fond l'étude technique quant à la faisabilité des nouveaux horaires. Un consensus est trouvé pour les horaires suivants :

**lundi – mardi – jeudi – vendredi      8h45-11h45 / 13h30-16h30**

- Mardi 23 Janvier 2018

Madame Emilie BOCQUIER prend contact avec la Région (nouvelle collectivité compétente en matière de transports scolaires). Elle présente les horaires qui ont été validés le 22 janvier et demande l'accord du Conseil Régional quant à une mise en application à la rentrée de septembre 2018.

- Mardi 30 Janvier 2018

Madame Emilie BOCQUIER reçoit une réponse négative de la Région pour les horaires proposés ci-dessus. En effet, le Conseil Régional et l'organisme de transports (Sovetours) ont considéré que cette avancée d'horaire ne permettrait pas aux conducteurs de déposer en temps et en heures les élèves aux différents collèges et lycées. Or, les transports scolaires primaires n'étant pas prioritaires, la demande de la Commune a été refusée.

La volonté de la Commune est cependant de maintenir ce service.

Madame Emilie BOCQUIER précise que les cars qui amènent les élèves dans les 2 écoles, arrivent aujourd'hui au plus tard à 8h50 et cela concerne 25 enfants. Le corps enseignant, le Comité de Cantine et la Commission Enfance propose dès lors un commencement de cours à 8h50 les lundi-mardi-jeudi et vendredi matin. Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité la modification des horaires de l'Ecole Publique « Arc-en-Ciel » pour la rentrée scolaire 2018/2019 comme suit : lundi – mardi – jeudi – vendredi 8h50-11h50 / 13h30-16h30.**

Pour le temps du midi, un travail reste à faire en concertation avec le Comité de Cantine afin de déterminer quel trajet emprunter par les élèves et quel encadrement par le personnel communal et associatif.

➤ **4-2 Rentrée Scolaire 2018/2019 – Retrait d'un 5ème emploi d'enseignant**

Par courrier envoyé par Madame Anne-Marie BAZZO, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de Vendée le 24 janvier 2018, Monsieur le Maire est informé de la perspective de retrait d'un 5<sup>ème</sup> emploi d'enseignant en maternelle en raison des prévisions, soit 101 élèves pour un seuil fixé à 108.

Les élus expriment majoritairement leur volonté de conserver cette classe afin de préserver la qualité de l'enseignement en conservant des classes non surchargées. Monsieur le Maire prévient qu'un courrier sera envoyé dès cette semaine afin de demander à l'Académie que soit pris en compte cette volonté ainsi que la construction d'une nouvelle école publique dont l'ouverture est prévue fin d'année 2018.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable au retrait de ce 5<sup>ème</sup> emploi d'enseignant en maternelle à l'École Publique « Arc-en-Ciel ».

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 15 pour, 2 abstentions.

Madame Emilie BOCQUIER présente à l'Assemblée une perspective sur les 3 années à venir concernant les possibles inscriptions lors des rentrées scolaires 2018 – 2019 – 2020, des enfants qui auront 3 ans à ces dates :

- Rentrée 2018/2019 = 39 enfants concernés
- Rentrée 2019/2020 = 27 enfants concernés
- Rentrée 2020/2021 = 28 enfants concernés

Elle interroge le Conseil Municipal sur l'implication de la Commune dans la promotion du futur pôle scolaire. Est-ce que la Commune doit envoyer un courrier aux parents dont les enfants sont en âge de rentrer à l'école ? Ou est ce le rôle de l'APEEP ?

Madame Nadia RABREAU considère que ce rôle n'est pas celui de la Commune mais celui de l'école et des parents d'élèves (APEEP). C'est à eux d'engager cette démarche, avec la possibilité d'être aidée par la Commune. Ce point de vue est rejoint par la majorité du Conseil Municipal.

Monsieur Florent JOURDAN rappelle notre choix politique, celui de consacrer un niveau d'investissement public très élevé pour ce projet, et qu'il mérite un accompagnement soutenu.

Monsieur le Maire souligne que la construction d'une école publique n'est en effet pas un choix neutre mais que le principe de laïcité doit s'appliquer, dans le respect des différences.

En conclusion, Madame Emilie BOCQUIER prendra contact avec l'APEEP et se mettra à leur disposition si l'association le souhaite.

**4-3 TAP – Devis Afocal – ½ Journée de lutte contre les discriminations**

Dans le cadre de la semaine de lutte contre les discriminations, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'AFOCAL d'Angers concernant l'organisation d'une soirée débat précédée d'une intervention durant les TAP pour un montant de 420 € TTC.

Madame Emilie BOCQUIER précise que cette ½ journée aura lieu le vendredi 23 Mars 2018 pour clôturer la semaine durant laquelle des actions seront menées auprès des enfants ligneronnais par une de nos animatrices.

---

🔗 **5 – PÔLE SCOLAIRE**

➤ **5-1 Pôle Scolaire – Avenant n°1 au marché BODIN TP – Lot n°1 VRD**

Dans le cadre des travaux de construction du Pôle Scolaire, le Conseil Municipal accepte l'avenant n°1 au marché BODIN TP – lot n°1 VRD, qui représente une plus-value d'un montant de 6 874,50 € HT (% d'écart introduit par l'avenant = +1,89).

Le présent avenant a pour objet de préciser les travaux modificatifs et supplémentaires décidés par le Maître d'Ouvrage.

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 15 pour, 2 contre.

---

## ↳ 6 - DIVERS

### ➤ 6-1 Survol d'un drone – Plainte de Monsieur Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ

Dans le cadre de cette affaire, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été auditionné par la Gendarmerie suite à une plainte de Monsieur Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ à son encontre à propos du survol d'un drone de la commune. A la suite de cette audition, Monsieur le Procureur a informé Monsieur le Maire qu'il n'a été coupable d'aucune infraction et que dès lors, aucune charge ne sera retenue contre lui.

Pour extrait,  
Affiché le 12 Février 2018  
Le Maire, Thierry RICARDEAU

